

Date de convocation : 19 juin 2020

PRÉSENTS : Claude BRUNAUD, Cédric PELTIER, Yves PINAUD, Caroline PARBAUD, Bernard CAMPORESI, Vincent COMBELLE, François DELURET, Dominique THOUREAU, Isabelle BOUDINAUD, Caroline POLONY, Marie PAILLER, Jean-Paul PAILLEY, Pauline TARNAUD, Cécile VIDAL, François VERINAUD.

ABSENTS AVEC DÉLÉGATION : Nadège SENAMAUD délégation donnée à Claude BRUNAUD
Gaëlle FAURE délégation donnée à Cédric PELTIER
Karine DELAGNIER délégation donnée à François VÉRINAUD

ABSENT SANS DÉLÉGATION : Claude BASTIER

Secrétaire de séance : Cédric PELTIER

Claude BRUNAUD ouvre la séance à 20 h 30

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 février 2020 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 février 2020 est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2020 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

CHARTRE DE L'ÉLU ET REGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a introduit l'obligation pour le chef de l'exécutif de la collectivité de donner lecture de la charte de l'élu local, lors de la première réunion de l'organe délibérant. Le maire et le président de l'EPCI à fiscalité propre, immédiatement après l'élection du nouveau conseil, en distribuent une copie, accompagnée des articles portant sur les droits et obligations des élus, à chacun des membres de l'assemblée.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Après avoir lu la charte de l'élu, Monsieur le Maire a transmis à chaque Conseiller municipal un projet de règlement intérieur du Conseil Municipal, qui sera adopté lors de la prochaine séance du mois de septembre 2020.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 :

Monsieur le Maire a présenté le Compte de Gestion préparé par le Trésorier de Limoges Banlieue et amendes.

Ce document est résumé dans le tableau suivant :

Résultats budgétaires de l'exercice

21500 - BONNAC LA COTE

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	753 950,00	1 660 228,00	2 414 178,00
Titres de recette émis (b)	148 247,82	1 328 939,85	1 477 187,67
Réductions de titres (c)		11 758,84	11 758,84
Recettes nettes (d = b - c)	148 247,82	1 317 181,01	1 465 428,83
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	753 950,00	1 660 228,00	2 414 178,00
Mandats émis (f)	256 365,16	1 182 345,40	1 438 710,56
Annulations de mandats (g)		2 166,30	2 166,30
Depenses nettes (h = f - g)	256 365,16	1 180 179,10	1 436 544,26
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		137 001,91	28 884,57
(h - d) Déficit	108 117,34		

VOTE POUR : 18
Adopté à l'unanimité
Adopté

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Monsieur le Maire a présenté le Compte Administratif issue de la comptabilité de la commune relatif à l'exercice 2019.

Ce document est résumé dans le tableau suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou excédents (1)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		520 664,92 €	246 145,18 €		246 145,18 €	520 664,92 €
Opérations de l'exercice	1 180 179,10 €	1 317 181,01 €	256 365,16 €	148 247,82 €	1 436 544,26 €	1 465 428,83 €
TOTAUX	1 180 179,10 €	1 837 845,93 €	502 510,34 €	148 247,82 €	1 682 689,44 €	1 986 093,75 €
Résultats de clôture		657 666,83 €	354 262,52 €			303 404,31 €
Restes à réaliser				180 543,00 €		180 543,00 €
TOTAUX CUMULES	1 180 179,10 €	1 837 845,93 €	502 510,34 €	328 790,82 €	1 682 689,44 €	2 166 636,75 €
RESULTATS DEFINITIFS		657 666,83 €	173 719,52 €			483 947,31 €

VOTE POUR : 18
Voté à l'unanimité
Adopté

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019 :

Pour Mémoire

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	1 180 179,10 €	1 317 181,01 €	520 664,92 €
- INVESTISSEMENT	256 365,16 €	148 247,82 €	-246 145,18 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2019

- Solde d'exécution de l'exercice	-108 117,34 €
- Solde d'exécution cumulé	-354 262,52 €

Restes à Réaliser au 31/12/2019

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	180 543,00 €
- Solde	180 543,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2019

- Rappel du solde d'exécution cumulé	-354 262,52 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	180 543,00 €
Besoin de financement total	-173 719,52 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	137 001,91 €
- Résultat antérieur	520 664,92 €
Total à Affecter	657 666,83 €

Monsieur le Maire propose donc l'affectation des résultats suivante :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2020)	173 719,52 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2020)	
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2020)	483 947,31 €

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire, sollicite le Conseil Municipal afin de valider la proposition d'affectation des résultats présentée ci-dessus.

VOTE POUR : 18
Voté à l'unanimité
Adopté

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

Monsieur le Maire a présenté le Budget primitif 2020 par chapitres. Ce dernier est résumé ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	1 709 091,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	305 000,00 €
Chapitre 012 – Charges de Personnel et frais assimilés	602 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	197 439,00 €
Chapitre 66 – Charges Financières	80 000,00 €
Chapitre 67 – Charges Exceptionnelles	5 000,00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	15 000,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	40 000,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	437 341,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 311,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	1 709 091,00 €
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	212 050,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	693 878,00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	237 166,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	80 000,00 €
Chapitre 013 – Atténuations des charges	500,00 €
Charges 76 – Produits financiers	50,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	1 500,00 €
Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	483 947,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES	1 086 414,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	130 000,00 €
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	13 796,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	70 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	158 355,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en-cours	360 000,00 €
Ligne 001 – Déficit antérieur reporté	354 263,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	1 086 414,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	437 341,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 311,00 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	203 719,00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	418 043,00 €

VOTE POUR : 18
Voté à l'unanimité
Adopté

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE 2020 :

Monsieur le Maire précise que la présentation du budget précédente a vu ce dernier équilibré à l'aide d'un montant du produit de la fiscalité de 628 878,00 €.

Ce montant est obtenu par un maintien des taux de fiscalité par rapport à ceux de 2019. Pour mémoire, ces derniers étaient les suivants :

- Taxe d'Habitation (TH) : + 17,06 %
- Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) : + 17,47 %
- Taxe Foncière sur le Non-Bâti (TFNB) : + 75,92 %

VOTE POUR : 18
Voté à l'unanimité
Adopté

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire présente le travail de la commission attractivité, développement local et animation, qui s'est réunie le 11 février 2020, et qui a proposé l'attribution des subventions aux associations de la manière suivante :

Associations	Subventions 2019	Proposition de Subventions 2020	Evolution entre 2019 et 2020
Bonnac Loisirs (BL)	367,00 €	367,00 €	0,00 €
Bonnac Loisirs Rando	622,00 €	622,00 €	0,00 €
Bonnac Loisirs VTT	331,00 €	331,00 €	0,00 €
Bonnac Loisirs Art Floral	404,00 €	440,00 €	36,00 €
Bonnac Loisirs Chorale	222,00 €	258,00 €	36,00 €
Bonnac Loisirs Gym et Zumba	440,00 €	440,00 €	0,00 €
Bonnac Loisirs Couture Plaisirs	367,00 €	367,00 €	0,00 €
Bonnac Loisirs Volley	295,00 €	331,00 €	36,00 €
Bonnac Loisirs Séniors	295,00 €	258,00 €	- 37,00 €
Total Bonnac Loisirs	3.343,00 €	3.415,00 €	72,00 €
AS Bonnac Foot	622,00 €	622,00 €	0,00 €
A.D.P.E.	476,00 €	513,00 €	37,00 €
Canipat 87	585,00 €	622,00 €	37,00 €
Culture en Plein Champs	367,00 €	404,00 €	37,00 €
Echos Bonnac *	258,00 €	172,00 €	- 86,00 €
A.C.C.A. *	331,00 €	221,00 €	- 110,00 €
La Bogue	185,00 €	185,00 €	0,00 €
Cré Art Soie	185,00 €	185,00 €	0,00 €
Bonnac Athlétisme	658,00 €	658,00 €	0,00 €
Panda Basket Club	549,00 €	549,00 €	0,00 €
Doï Vovinam (Viet Vo Dao) **	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pentathlon moderne	0,00 €	404,00 €	404,00 €
Total Associations Hors Bonnac Loisirs	4.216,00 €	4.535,00 €	319,00 €

Cette proposition a été adoptée par le Conseil Municipal

VOTE POUR : 18
Voté à l'unanimité
Adopté

ADHÉSION, PARTICIPATION ET SUBVENTIONS AUX AUTRES ORGANISMES EXTÉRIEURS :

Monsieur le Maire a également proposé d'adhérer, de participer ou de subventionner les organismes extérieurs suivants :

Associations	Subventions 2019	Proposition de Subventions 2020	Evolution entre 2019 et 2020
Mutualité Française Limousine (DSP Crèche)	80 862,00 €	83 280,00 €	2 418,00 €
Association des Maires et Élus de la Haute-Vienne	420,85 €	450,00 €	29,15 €
A.C.A.R.P.A.	431,50 €	450,00 €	18,50 €
A.TEC 87	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fourrière Départementale de la Haute-Vienne (SPA)	1 091,79 €	1 100,00 €	8,21 €
Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Vienne	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FDGDON	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GDF des monts de Blond et d'Ambazac	20,00 €	20,00 €	0,00 €
Total Associations Hors Commune	82 826,14 €	85 300,00 €	2 473,86 €

Associations	Subventions 2019	Proposition de Subventions 2020	Evolution entre 2019 et 2020
Association Ecole de Bonnac-la-Côte	1 000,00 €	0,00 €	- 1 000,00 €
Total Subventions exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	- 1 000,00 €

Dépenses Imprévues	595,24 €	1 750,00 €	0,00 €
---------------------------	-----------------	-------------------	---------------

Cette proposition a été adoptée par le Conseil Municipal.

VOTE POUR : 18
Voté à l'unanimité
Adopté

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES ET AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS :

Monsieur le Maire organise les élections relatives à la désignation des membres des commissions d'Appel d'Offres et de suivi de la Délégation de Service Public (DSP).

A l'issue des scrutins, les membres élus de ces deux commissions sont :

- Commission d'Appel d'Offres :
Bernard CAMPORESI, Marie PAILLER et Jean-Paul PAILLEY (Titulaires)
Cédric PELTIER, Nadège SENAMAUD et Yves PINAUD (Suppléants)
- Commission de suivi de la DSP :
Nadège SENAMAUD, Caroline POLONY et Bernard CAMPORESI (Titulaires)
Cécile VIDAL, Cédric PELTIER, Dominique THOUREAU (Suppléants)

Monsieur le Maire propose également de nommer les personnes suivantes dans les différentes commissions communales et dans les organismes où siège la commune :

Organismes	Titulaire	Suppléant
SEHV	Claude BRUNAUD	Bernard CAMPORESI
SIEPAL	Caroline PARBAUD	Cécile VIDAL
CIMD	Cédric PELTIER	Claude BRUNAUD
CSS du Petit Beaune	Jean-Paul PAILLEY	Bernard CAMPORESI

VOTE POUR : 18
Voté à l'unanimité
Adopté

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL :

Suite au départ à la retraite d'un agent des services techniques, il est proposé de procéder au recrutement d'un nouvel agent.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir un poste au grade d'Adjoint Technique Territorial pour assurer la continuité des services.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

VOTE POUR : 18
Voté à l'unanimité
Adopté

AVENANT A LA DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLIC (DSP) DU MULTI-ACCUEIL :

La procédure sera lancée durant l'été et la date limite des candidatures sera fixée au 15 septembre 2020 à midi.

Par la suite, la commission de suivie de la DSP analysera les différentes offres pour retenir un nouveau délégataire qui permettra de maintenir ce service public.

En attendant le renouvellement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter un avenant à la convention actuelle permettant de maintenir le service jusqu'au 1^{er} novembre prochain.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VOTE POUR : 18
Voté à l'unanimité
Adopté

ADHÉSION AU RÉGIME FORESTIER :

Monsieur le Maire, après avoir présenté l'intérêt d'une part et les obligations de la commune d'autre part en matière de gestion forestière, a proposé au Conseil Municipal de faire appliquer le régime forestier sur les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit cadastral	contenance totale	surface devant relever du régime forestier	observation
AB	0056	De la lande	4,8080	4,8080	
AB	0088	Les Vergnes	7,1740	4,5500	Partie de parcelle
AB	0089	Les Vergnes	0,7180	0,7180	
AC	0067	Le bas Jaillou	1,1360	1,1360	
AH	0003	La Sablonade est	0,5710	0,5710	
AH	0004	La Sablonade est	6,8900	6,8900	
AH	0009	La Sablonade est	0,5390	0,5390	
AH	0010	La Sablonade est	2,9400	2,9400	
AH	0021	Saint Eutrope	1,2320	1,2320	
AH	0022	Saint Eutrope	4,5600	4,5600	
AH	0023	Saint Eutrope	1,2350	1,2350	
AH	0028	Saint Eutrope	4,4420	4,4420	
AH	0107	Les Bruyères	1,3800	1,3800	
AH	0108	Les Bruyères	4,0300	4,0300	
AH	0120	Les Bruyères	0,3800	0,3800	
AH	0121	Les Bruyères	0,6090	0,6090	
AZ	0075	La Côte	0,6800	0,6800	
AZ	0076	La Côte	3,1680	3,1680	
		TOTAL :	46 ha 49a 20ca	43 ha 86a 80ca	

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE POUR : 18
Voté à l'unanimité
Adopté

Au-delà de cette application du régime forestier, Monsieur le Maire a présenté également le plan de gestion de la forêt communale, préparé par les services de l'Office National des Forêts (ONF).

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter les prescriptions de l'ONF.

VOTE POUR : 18
Voté à l'unanimité
Adopté

ACQUISITIONS DE PARCELLES DE TERRAIN :

Monsieur le Maire a présenté l'intérêt pour la commune d'acquérir deux parcelles de terrain aux abords du site de Mortemare.

Les deux propriétaires ont été rencontré et ont manifesté leur accord en vue de ces prochaines acquisitions.

Des détails administratifs restant à régler avec les notaires respectifs des deux propriétaires, une délibération sera à prendre lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces projets d'acquisition.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Commission des Impôts directs :**

Monsieur le Maire devant présenter une liste de personnes pouvant être nommés à la Commission des Impôts Directs, à la Direction Régionales des Finances Publiques, il est ainsi proposé les personnes suivantes :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	CP	VILLE
DOIRAT	Marc	13/12/1956	2 rue du Masbatin	87270	BONNAC-LA-CÔTE
LAGE	Solange	09/07/1953	4 rue du Pont	87270	BONNAC-LA-CÔTE
VERGNAUD	Maurice	29/08/1956	17 allée du Tramont	87270	BONNAC-LA-CÔTE
POUGET	Chantal	10/12/1950	12 rue de la Sablonnade	87270	BONNAC-LA-CÔTE
NICOLAS	Michel	08/05/1952	3 allée du grand royères	87270	BONNAC-LA-CÔTE
GANDOIS	Jacques	28/03/1945	9 bvd Victor Hugo	87000	LIMOGES
MATHIEU	Martine	02/04/1954	48 route de Villechenoux	87270	BONNAC-LA-CÔTE
DEGOT	Hubert	08/08/1953	26 rue de Maison Neuve	87270	BONNAC-LA-CÔTE
SENAMAUD	Georges	24/02/1951	1 route de Tramont	87270	BONNAC-LA-CÔTE
GATINIER	Viviane	11/05/1958	14 clos du Masbatin	87270	BONNAC-LA-CÔTE
VERGNE	Jean	17/12/1950	9 rue de Bled	87270	BONNAC-LA-CÔTE
GABIRON	André	15/12/1948	52 avenue Armand Guillebaud	92160	ANTONY
BERLANDA	Chantal	30/06/1958	14 rue du Monteil	87270	BONNAC-LA-CÔTE
BRUN	Jean-Claude	01/01/1946	27 rue des Gorceix	87270	BONNAC-LA-CÔTE
GATINIER	Jean	08/01/1951	14 Clos du Masbatin	87270	BONNAC-LA-CÔTE
MOREAU	Jean	20/07/1953	6 avenue de la Vergne	87270	BONNAC-LA-CÔTE
PAMART	Evelyne	28/02/1965	14 rue de la Faucherie	87270	BONNAC-LA-CÔTE
VERGNE	Jean	17/12/1950	9 rue de Bled	87270	BONNAC-LA-CÔTE
JACOB	Bernadette	14/09/1956	7 allée de la plière	87270	BONNAC-LA-CÔTE
VILLEMONTAIX	Jean-Michel	01/02/1964	62 route de Lavaud	87270	BONNAC-LA-CÔTE
LEBLANC	Sylvie	29/03/1962	3 Clos du masbatin	87270	BONNAC-LA-CÔTE
VEDRENNE	Annie	27/07/1946	12 allée Tamarou du monteil	87270	BONNAC-LA-CÔTE
BUISSON	Philippe	26/10/1956	18 rue du 8 mai 1945	87270	BONNAC-LA-CÔTE
MORISSET	Alain	10/11/1957	15 rue de Salesse	87270	BONNAC-LA-CÔTE

VOTE POUR : 18
Voté à l'unanimité
Adopté

- **Annulation des loyers des commerçants en raison du COVID-19 :**

Au vu de la crise sanitaire que nous traversons, Monsieur le Maire propose d'apporter un soutien aux commerces locaux en annulant les loyers du mois d'avril ainsi que la moitié du mois de mai.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

VOTE POUR : 18
Voté à l'unanimité
Adopté

- **Mise en place d'une prime exceptionnelle relative à la période de crise due au COVID-19 :**

Monsieur le Maire, après avoir observé l'investissement des personnels du service périscolaire, propose d'octroyer une prime exceptionnelle à tous les agents ayant participé à la bonne marche des services périscolaires durant la période allant de mai à juillet 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

VOTE POUR : 18
Voté à l'unanimité
Adopté

La séance est levée à 22 h 45.